

Transports Urbains - Subventions de l'ADEME pour l'acquisition de bus à énergie propre - Conventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de l'acquisition de bus à énergie propre, l'ADEME propose de subventionner les premiers bus gaz ainsi que les 2 bus diesel électrique livrés en 2000.

Elle subventionne également la CTB pour le suivi des performances techniques et économiques des bus diesel électrique.

Le montant des dépenses engagées et des subventions attendues se décompose comme suit :

BUS GNV DEPENSES : 13 518 106 F HT

Organisme	Montant HT en Francs	Nature
VILLE	13 357 918	* Acquisition de 9 bus
CTB	160 188	* Actions de communication * Suivi des performances techniques et économiques

SUBVENTION : 526 984 F

Organisme	Montant en Francs	Nature
VILLE	450 000	* Acquisition de 9 bus
CTB	76 984	* Actions de communication * Suivi des performances techniques et économiques

BUS DIESEL ELECTRIQUE DEPENSES : 2 326 946 F HT

Organisme	Montant HT en Francs	Nature
VILLE	2 314 000	* Acquisition de 2 bus
CTB	12 946	* Suivi des performances techniques et économiques

SUBVENTION : 106 473 F

Organisme	Montant en Francs	Nature
VILLE	100 000	* Acquisition de 2 bus
CTB	6 473	* Suivi des performances techniques et économiques

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec l'ADEME,

- ouvrir au budget de l'exercice courant du budget annexe des transports urbains, par décisions modificatives, la somme de 550 000 F (part Ville) en recettes au chapitre 899/1311.00508.35000 et en dépenses au chapitre 899/2170.00508.35000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Budget et Voirie - Réseaux - Transports, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 24 janvier 2000.